

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE
PROVENCE

COMMUNE DE LA GARDE

ARRETE MUNICIPAL N°38/2025

AUTORISATION DE TRAVAUX RUE DE DESTOURBES CIRCULATION INTERDITE AVEC DEVIATION PAR LE PONT DE BOIS

Le Maire de la Commune de La Garde,

Vu la demande en date du 15/10/2025 présentée par l'entreprise Bertaina, en vue d'effectuer les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif au 35 rue de Destourbes, les jeudi 16 et vendredi 17 octobre, de 8h à 17h,

Vu les articles L 2212-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et des usagers,

A R R E T E :

Article 1 : L'entreprise Bertaina est autorisée à circuler, stationner et effectuer les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif au 35 rue de Destourbes les **jeudi 16 et vendredi 17 octobre, de 8h à 17h.**

Article 2 : Une déviation sera mise en place par le chemin du Pont de bois, sur la durée des 2 jours de travaux, **de 8h à 17h.**

Article 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés de part et d'autre du chantier pour permettre l'application des présentes dispositions par l'entreprise chargée des travaux et sous sa responsabilité.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Castellane ;
- ✓ Monsieur le Commandant du Centre de secours de Castellane ;
- ✓ Monsieur le Responsable de l'Entreprise Bertaina.

Fait à LA GARDE, le jeudi 16 octobre 2025.

Le Maire de La Garde,
Joël LAUGIER

